



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

ARRÊTÉ N° 2023-049

Objet : Règlement intérieur de la Médiathèque de Vélizy-Villacoublay.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2010-687 relative à l'approbation du règlement intérieur de la Médiathèque municipale,

VU la délibération n°2022-12-21/11, du 21 décembre 2022, relative à l'abrogation de la délibération n° 2010-687,

CONSIDÉRANT que le règlement intérieur, approuvé par délibération n° 2010-687, n'est plus adapté aux usages et au fonctionnement actuel de la Médiathèque,

CONSIDÉRANT qu'une refonte totale de ce dernier a été rendu nécessaire pour tenir compte des nouveaux types de documents et supports proposés par la Médiathèque (jeux et jeux vidéo par exemple), des nouveaux usages, de sa mise en adéquation avec le fonctionnement actuel de la Médiathèque, de la mise en place du guichet unique à la mairie,

ARRÊTE

Article 1 : Le règlement intérieur de la Médiathèque municipale annexé au présent arrêté est adopté.

Article 2 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 12/01/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230116-ARR_2023_049-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2023

Acte affiché du 16/01/2023 au 19/03/2023

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr